

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA FORMATION

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

17-15 du 14/8/87
/ECLAT N° /MTSSJ/DGFP/DGPCE/S1

Portant intégration et Nomination
de ~~Madeleine~~ SINGHA (Viviane Lydie)
dans les cadres de la catégorie A,
Hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification
de l'ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984, portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant statut général
des fonctionnaires;

DGB:

(/u l'arrêté n°2087/81 du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/430/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime
de rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/495/FP du 5 Juillet 1962, fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonction-
naires; (/u le décret n°62/497/FP du 5 Juillet 1962, fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du
3 Février 1962, portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/498/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat;

D.C.F.

(/u le décret n°65/44 du 12 Février 1965, abrogeant et
remplaçant le décret n°65/476 du 22 Novembre 1963, fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des services sociaux (Santé-
Publique);

(/u le décret n°67/450 du 24 Février 1967, réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements notamment en son article 1er § 2;

(/u le décret n°74/70 du 21 Décembre 1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/496/FP du 5 Juillet 1962,
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°84/47/FP du 28 Mars 1963, fixant les
conditions dans lesquelles sont affectés les stagiaires probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
articles 7 et 8;

(/u le décret n°84/475 du 28 Août 1984, portant nomination
du Premier Ministre;

(/u le décret n°86/172 du 10 Décembre 1986, portant
nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°86/173 du 10 Décembre 1986, portant organi-
sation des Intérim des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°86/180 du 5 Mars 1985, déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat;

(/u le décret n° 3420/DGSI/DSAF/SI/S1. du 25 Septembre
1986, du Directeur des Services Administratifs et Financiers à
la Direction Générale de la Santé Publique, transmettant le
dossier de l'intéressée;

(/u le protocole d'accord du 05-0-1970, signé entre
l'URSS et la République Populaire du CONGO;

D E C R E T

~~ARTICLE 1ER~~ : En application des dispositions combinées du décret n° 69/44 du 12 Février 1965 et du protocole d'accord du 5 Août 1970, susvisés Mademoiselle SINGHE (Viviane Lydie), née le 21 Juillet 1958 à Pointe-Neire, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine, obtenu à L'Institut de Médecine de la Crise (TMS), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) et nommée au grade de médecin de 4e échelon titulaire, indice 1110.

~~ARTICLE 2~~ : L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

~~ARTICLE 3~~ : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 14 Août 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux, Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

Ange Edouard ICUNGUI.-

AMLIATIONS

JORPC.....
DGFP/DGPCE.....3
DGFP/BST.....1
DGB.....3
DCF.....1
MSAS.....2
DGSP.....2
DOSSIER.....3
INTERESSEE.....1
SGG/BC.....4